



ORDO D'ASSEMBLÉE

Séance du 1^{er} février 2021

- 1. Adoption du préambule et du procès-verbal:**
 - 1.1. Adoption du préambule à la séance du 1^{er} février 2021
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021
- 2. Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2021**
- 3. Journal des achats et liste des comptes à payer**
 - 3.1. Journal des achats et liste des comptes à payer (factures 2020)
 - 3.2. Journal des achats et liste des comptes à payer au 29 janvier 2021
- 4. Période de questions**
- 5. Avis de motion et adoption de règlement:**
 - 5.1. Projet de règlement numéro 494-02-2021, règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2021
 - Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 494-02-2021
 - Avis de motion
 - 5.2. Projet de règlement numéro 589-2021, règlement concernant la nomination de la rue « croissant du Havre », autorisant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'autres travaux connexes pour desservir les immeubles de cette future rue et décrétant une dépense et un emprunt de 1 316 770 \$ pour en acquitter le coût
 - Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 589-2021
 - Avis de motion
- 6. Lettres de citoyens de Saint-Paul:**
 - 6.1. Lettre de M. Francis Middleton, 483, rue de Richerences Re: Demande de location d'une salle pour la tenue de séance de formation
- 7. Urbanisme;**
- 8. Travaux publics:**
 - 8.1. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-06-2021 Re: Déneigement de la portion de piste cyclable - Parc Chevrette
 - 8.2. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-07-2021 Re: Banque d'heures pour balayage de rues et chemins de la municipalité

8. Travaux publics: (suite)

- 8.3. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-08-2021 Re: Identification des équipements municipaux
- 8.4. Mandat d'intégration de la télémétrie de postes de pompage et de débitmètres - Paiement d'honoraires professionnels - Les services Exp inc.

9. Protection;**10. Culture;****11. Loisirs:**

- 11.1. Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-03-2021 Re: Modification de la tarification du soccer 2021
- 11.2. Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-04-2021 Re: Planification du camp de jour de la semaine de relâche 2021
- 11.3. Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-05 Re: Activités à venir - Hiver 2021
- 11.4. Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-06-2021 Re: Organisme "Aux bonheurs des aînés Lanaudière" - Collaboration

12. Administration;**13. Développement économique;****14. Lettres entraînant des décisions:**

- 14.1. Lettre de M^{me} Annie Fournier, directrice, Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Samares Re: Utilisation du stationnement derrière l'ancien hôtel de ville de Saint-Paul
- 14.2. Lettre de M^{me} France René, bib. prof., directrice générale du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. Re: Facturation pour l'an 2021 (contribution et frais informatiques)
- 14.3. Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec - 16e édition - 2021-2023
- 14.4. Lettre de M. Guy Veillette, ingénieur, chef du Centre de services de Joliette, ministère des Transports du Québec Re: Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - 2021
- 14.5. Facturation des quotes-parts 2021 de la MRC de Joliette

15. Autres correspondances;

16. Autres affaires:

- 16.1. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au décret 1162-2019 - règlement P-38, règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens - Article 21: Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément- Infraction du 31 décembre 2020 - 43, chemin Lagarde - Dossier 1330-3
- 16.2. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 564-2017, règlement concernant les animaux et remplaçant le règlement #509-2011 - Article 10.1 - Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du règlement- Infraction du 31 décembre 2020 - 43, chemin Lagarde - Dossier 1330-4
- 16.3. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au décret 1162-2019 - règlement P-38, règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens - Article 21: Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément - Infraction du 22 novembre 2020 - 100, chemin Beaudoin - Dossier 1978

17. Période de questions